




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| A013-211300017-20131217-40460-DE-1-1_0   |
| Date de signature : 19/12/13   |
| Date de réception : jeudi 19 décembre 2013   |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.779**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN 2013 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014**

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

-----

**RAPPORTEUR** : M. Victor TONIN

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET** : OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
D'EQUIPEMENT EN 2013 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'Office Municipal de Tourisme, établissement public industriel et commercial présidé par Madame le Maire, est chargé de promouvoir le tourisme.

Le Comité de Direction, organe d'administration de l'Office Municipal de Tourisme, a au cours de sa séance du 15 octobre 2013, adopté son budget prévisionnel 2014.

Le budget 2014 définitif sera soumis au vote du Conseil Municipal lors du premier semestre 2014, dès lors que le résultat du Compte administratif de l'Office sera connu et permettra d'arrêter l'équilibre budgétaire de l'établissement public.

Compte tenu du contexte économique, les principales orientations de l'action touristique pour 2014 sont les suivantes :

- Nécessité de maintenir notre présence sur les marchés sensibles,
- Développement de nouveaux créneaux, notamment de niches,
- Renforcement de notre action sur les nouveaux réseaux de communication,
- Finalisation des aménagements du nouveau bâtiment du Centre de Congrès.

La requalification de cet équipement produira des retombées sur la fin de l'année mais surtout à partir de 2015, la commercialisation des congrès s'effectuant 18 à 24 mois avant leur tenue.

Pour information, je vous communique les principales données 2012, à l'échelle de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, pour ce secteur à forte valeur ajoutée :

- Le tourisme est l'un des premiers employeurs de l'économie régionale avec 148 000 emplois, derrière le commerce, 240 000 emplois, et l'industrie, 163 000 emplois.
- Le secteur représente 7,5% du total des emplois régionaux.
- Hébergement et restauration constituent 57% des effectifs.
- 11% des emplois dans le commerce sont directement liés au tourisme.

La subvention de la Ville d'Aix en Provence pour l'année 2014 s'élèvera à 1 947 000 euros. Pour mémoire, je vous rappelle les montants attribués par la Ville d'Aix en Provence, ces trois dernières années :

2011 : 1 640 000 euros

2012 : 1 640 000 euros

2013 : 2 147 000 euros (déficit du fait de la fermeture pour travaux du centre de Congrès, charges revalorisées du fait du nouvel équipement, glissement vieillesse technicité du personnel).

Par ailleurs, nous venons, par délibération précédente, de confier la gestion à l'Office Municipal de Tourisme de deux nouveaux équipements publics construits par la Ville d'Aix en Provence -la nouvelle salle des Milles et la salle de la Duranne.

Une subvention complémentaire de 200 000 euros est donc nécessaire pour contribuer à l'équilibre de cette activité et permettre une amplitude horaire adaptée aux besoins de la population et des manifestations touristiques.

Une subvention exceptionnelle pour l'équipement de ces deux salles est également nécessaire sur l'exercice 2013.

C'est pourquoi, mes chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 25 000 euros sur l'exercice 2013 à l'Office Municipal de Tourisme pour l'équipement des deux nouvelles salles : celle des Milles et celle de la Duranne.

**ATTRIBUER** une subvention de 1 947 000 euros au fonctionnement 2014 de l'Office Municipal de Tourisme.

**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement complémentaires de 200 000 euros en 2014 pour la gestion par l'Office Municipal de Tourisme de deux nouveaux équipements publics, au service de l'animation de la Ville d'Aix en Provence.

**AUTORISER** Mme le Maire ou par délégation, l'Adjoint en charge du Tourisme, à signer tout document nécessaire au versement de ces subventions.

**DIRE** que les crédits correspondants seront prélevés sur les imputations budgétaires, 9295- 65737-1747 en ce qui concerne le fonctionnement à compter de janvier 2014 et

9095-204171-1747 en ce qui concerne l'équipement sur 2013, qui présentent les disponibilités nécessaires.

**2013.779 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN 2013 ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2014**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 49</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 46</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 49</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 49</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**